

CONSEIL DE QUARTIER Ouest des Pentes

Compte rendu :

réunion Jeudi 3 novembre 2022

18h30 – 20h30 à la Mairie Lyon 1^{er} V4

Présent(e)s : Liste communiquée par la Mairie

Bureau du Conseil de Quartier : Didier Labbe, Pierre Brenders

Secrétaires : Didier Labbe, Pierre Brenders

Elus présents : Benoît Sciberras

Réunion mensuelle : le 1er jeudi du mois à 18h30 (ou selon invitation)

Ordre du jour du 3 novembre 2022

1. Tour de table
2. Point sur les marchés
3. Budget participatif: dossiers retenus dans le 1er parmi les 90 idées déposées sur le site en juin, et suite
4. Point sur le règlement des terrasses
5. Point sur Martinière-Rimbaud (*dossier en annexe 1*)
6. Rôle d'un membre du CDQ sur la communication
7. questions diverses, dont le dossier sur "la vitrine des pentes" (*dossier en annexe 2*) , et rappel mobilisation de la commission "propreté" le 18 novembre 9h30-12h00 pour une déambulation.

1. **Tour de table-** Présentation des présents

De nombreuses absences excusées tant du côté de la Mairie que du côté du Conseil de Quartier. Influence des vacances scolaires ?

2. **Point sur les marchés (commission marché boulevard Croix-Rousse. Rapporteure : Annick Gotteland)**

- **Réunion du 18 octobre 2022**, organisée par la mairie du 1 et relative au lancement d'une consultation sur les marchés. L'idée est de faire un point sur le fonctionnement des marchés et de travailler sur l'argumentation en vue de la création d'un marché du soir sur le bas de pentes et la place de la Croix-Rousse. Un questionnaire est proposé et la mairie demande que les conseils de quartiers participent à la diffusion et l'analyse des résultats de ce questionnaire. L'attention des membres du conseil de quartier est attirée sur le fait que la mairie centrale a

établi une règle selon laquelle, la tenue de nouveaux marchés devra se faire à moyens constants. Les marchés de la Croix-Rousse et du quai Saint-Antoine, sont donc concernés par une (ou plusieurs) suppression de tournées.

- A la suite d'une discussion, les membres, alarmés par cette situation, proposent que la participation du conseil de quartier ouest des pentes à cette enquête soit conditionnée aux principes suivants :
 - Informer les habitants que la tenue de nouveaux marchés (en particulier marchés du soir sur place de la Croix-Rousse et place Louis Pradel) se fera par suppression de tenues du marché de la Croix-Rousse. Principe de transparence.
 - Il est essentiel que cette démarche soit réalisée en association avec les forains. Il faudrait connaître leur avis sur les questions de suppression de tournées de marchés et de création de marchés du soir.
 - Prendre en compte les éléments collectés par le CDQ auprès des clients et commerçants (propreté, accessibilité, type de ventes...)
 - Favoriser une diffusion large du questionnaire.

Ces éléments seront transmis à la mairie.

3. Budget participatif : 15 dossiers retenus dans le 1er parmi les 90 idées déposées sur le site en juin.

Les dossiers retenus devant être indiqués le 7 novembre, la seule information donnée ce jour est que sur les 90 projets déposés, 53 ont été examinés pour en retenir au final 15. Ces 15 projets représentent 170 % du budget prévu.

Du 7 novembre au 4 décembre les lyonnais devront voter sur le site :

oye.participer.lyon.fr . Seuls les projets qui auront le plus de votes seront retenus.

4. Point sur le règlement des terrasses

Une réunion publique dans le cadre de la concertation a eu lieu le 10 octobre de 19 h à 20 h 30 dans la salle du Conseil.

Les participants étaient nombreux et répartis par tables, avec à chaque table au moins un représentant des cafetiers/restaurateurs.

Le dialogue a été intéressant et a montré quelques fois des approches totalement opposées, les uns disant que « le bruit c'est la vie » et les autres disant « qu'ils souhaitent pouvoir vivre dans leur domicile sans être gênés par le bruit ».

Un point est revenu en permanence : l'absence du respect des règlements des terrasses, pour les horaires, pour les jauges accordées, pour les surfaces, pour la musique...

Une étude menée par le Conseil de Quartier Haut des Pentes montré que sur 30 établissements, quatre seulement affichaient les consignes réglementaires obligatoires imposées par la DECA.

Le manque de contrôle du respect des règlements à été soulevé et le rôle de la DECA a été perçu comme obscur puisque cette structure a refusé de communiquer au Conseil de Quartier Haut et Cœur des pentes le contenu de ces autorisations réglementaires.

Mr LUNGENSTRASS, 10^{ème} adjoint ville de Lyon, délégation aux Occupations Commerciales du Domaine Public, a alors déclaré que ces données n'étaient pas publiques, ce qui a été contesté par la salle. Ce point reste à éclaircir.

Un grand nombre de propositions écrites ont été faites par les participants, sur des thèmes prédéfinis par les organisateurs. **Cette richesse doit être exploitée.**

A l'issue de tout ce travail et de cet investissement des participants, nous attendons de la part des organisateurs une synthèse, point par point.

Le Conseil de Quartier, par l'intermédiaire de son bureau demande à participer à cette synthèse, à partir des informations récoltées ce jour là.

En fin de réunion, la salle a pu aborder un certain nombre de questions à l'oral.

Elles portaient sur :

- la difficulté rencontrée par certains habitants qui ont témoigné des difficultés liées au bruit, surtout nocturne, comme cet exemple de famille avec plusieurs enfants, vivant au premier étage d'un immeuble, et ne pouvant pas dormir correctement
- L'omniprésence des bars, cafés et restaurants, qui succèdent à d'autres activités qui, elles, disparaissent, entraînant un appauvrissement de l'offre commerçante
- L'arbitrage hésitant des élus concernant ces questions n'est pas propice à satisfaire les différentes parties qui, dès lors, pensent qu'elles ne sont pas écoutées.
- S.R. qui tient un restaurant dans le quartier a bien résumé le fond du problème en faisant remarquer à Mr LUNGENSTRASS qu'on aura beau produire le plus beau des règlements, il n'aura aucune valeur s'il n'est pas respecté et fait respecter.

Pour conclure, une heureuse initiative que cette réunion de concertation très intéressante.

Pourvu qu'on n'en reste pas là car la concertation n'est qu'un étage de la démocratie participative, notion floue qui, si on tente de la préciser, peut s'articuler ainsi :

A – **Emergence** d'une question d'intérêt public, à l'initiative des élus ou des habitants, ou de leurs représentations de tous ordres. L'initiateur précise les détails d'orientation des problèmes contenus.

B – **Analyse** de la question par les différentes parties intervenantes, de manière séparée (comme il a été fait par le Conseil de Quartier Haut et Cœur des pentes pour les terrasses)

C – **Mise en commun**, échange des résultats sous forme de dossiers, discussions

D – Ouverture publique d'une **concertation** par tous moyens (réunion publique, presse, internet...) – Remise des dossiers résultant de l'analyse habitante.

E – **Élaboration** du projet résultant – Des points d'avancement sont faits, et les choix présentés

F – **Présentation** du projet résultant des étapes précédentes – Derniers réglages

G – **Mise en œuvre** – Les initiateurs de la question initiale sont invités à suivre la réalisation

H – Au-delà d'une durée écoulée propre à chaque projet, **évaluation**

Le déroulé d'une concertation, tel qu'indiqué, ne demande qu'à évoluer pour permettre une meilleure participation des habitants à la vie démocratique.

Cette vision de la concertation, **au sens large**, permettrait un retour à la participation citoyenne.

Pour revenir à la question particulière des terrasses, et comme il a été constaté en séance le 10 octobre, le Conseil de Quartier Ouest des Pentas ne voit pas d'autre solution que **le dialogue** entre toutes les parties prenantes à cette question.

Le Conseil de Quartier renouvelle donc sa proposition faite dans la séance du 6 octobre de cette année :

« A l'image de l'intéressante table ronde en date du 20 mai 2022, initiée par « La vitrine des pentes (réunion de 130 commerçants) », sur le thème « Dessine-moi une Ville » qui questionnait la place de l'économie locale dans la construction de la ville de demain, table ronde à laquelle notre CdQ a participé (compte rendu à venir), un dialogue entre les habitants, par l'intermédiaire des CdQ, et les commerçants, représentés par l'association « La vitrine des pentes », pourrait être très bénéfique pour la révision du règlement des terrasses (rencontre tripartite à organiser avec notamment les élus des différentes strates administratives qui interviennent dans ce type de dossier). Le CdQ Ouest des Pentas est très favorable à cette approche. »

5. **Point sur le projet Martinière-Rambaud** (mise en annexe 1 de la version approuvée lors de cette séance).

La commission Martinière – Rambaud avait exprimé le souhait auprès de la Mairie, dès que ce projet à été connu, d'en faire **une concertation exemplaire** mettant en valeur la notion de démocratie participative.

Nous avons le plaisir de pouvoir dire que cela a été le cas jusqu'à ce jour.

Nous avons ainsi déroulé les points A à D du protocole de ce que nous appelons concertation.

Nous reprenons ci-dessous ces points.

A – L'émergence du problème a été à l'initiative des élus qui ont décidé de se pencher sur l'avenir du quartier Martinière-Rambaud.

C'est là, et seulement là, que la définition qui nous a été donnée « concertation dans un **cadre donné** » prend un sens. Ici le cadre donné est politique, issu démocratiquement des urnes.

Pour notre Conseil, et pour le commun des mortels, la concertation se fait dans un **cadre ouvert**, celui des points B à H précédemment définis au paragraphe 4.

Les détails d'orientation des problèmes contenus (incontournable) s'est ici fait naturellement à l'initiative de la Mairie. Mr MORIN nous a transmis très tôt ces détails, qui nous ont servi de base de travail.

B – La métropole a mené sa propre analyse.

Côté habitants, le Conseil de Quartier, représenté par la commission Martinière-Rambaud, et le Collectif La Martinière, représenté par son comité de pilotage, ont travaillé **ensemble** pour analyser la question et élaborer le projet joint en annexe de la réunion du 3 novembre (voir site de la Mairie). A noter, comme il sera dit ensuite au point n°6, que ces documents seront aussi publiés sur le futur site du Conseil de Quartier que Quentin FERNANDES, chargé de communication dans le Conseil de Quartier, va mettre au point.

Sur le fond, l'analyse habitante a très vite évolué vers un projet plus global en raison de la nature de la topographie des lieux et des problèmes particuliers.

Les questions des axes piétons, des flux automobiles, des transports en commun, des aménagements de rues, de la végétalisation, de l'incidence de l'ouverture de la Salle RAMEAU, de l'aménagement de la place RAMBAUD, du stationnement, du commerce et de l'artisanat, ont été abordées.

C – Le dossier de la version provisoire du projet a ensuite été envoyé à la Mairie et une réunion a eu lieu pour échange et discussions. Cela a permis de préciser et compléter le projet.

D – Deux réunions publiques ont été organisées dans les locaux de la Mairie, les 4 et 17 octobre et un questionnaire sur site a été proposé. Cela concernait globalement le plan presque incluant bien évidemment notre quartier.

Réunions très intéressantes avec de nombreux participants (certains qui ne s'étaient pas inscrits n'ont pas pu participer car la salle du Conseil était pleine).

Là aussi, nous reprenons la même conclusion qu'au paragraphe 4 :

Un grand nombre de propositions écrites ont été faites par les participants, sur des thèmes prédéfinis par les organisateurs. **Cette richesse doit être exploitée.**

A l'issue de tout ce travail et de cet investissement des participants, nous attendons de la part des organisateurs une synthèse, point par point.

Le Conseil de Quartier, par l'intermédiaire de son bureau demande à participer à cette synthèse, à partir des informations récoltées ce jour là. »

La remise du dossier aux chefs de projets a été initiée par la Mairie.

Un avis de bonne réception nous a été envoyé.

A la date de ce compte rendu de séance du Conseil de quartier, nous en sommes là.

Nous remercions la Mairie (Mr MORIN) qui a été présente dans ce protocole et qui a toujours répondu à nos demandes de renseignements, ce qui nous a permis de bien travailler.

C'est une belle collaboration, de tous ordres, qui a permis de constituer ce dossier.

Jusque là **la concertation est exemplaire.**

Restent maintenant à dérouler les points E, F, G, H.

Le dernier paragraphe du dossier Martinière-Rambaud est intitulé « **Conclusion – Et ensuite ?** »

Il dit notre souhait de continuer à espérer.

Et pour citer cette conclusion :

« *Nous souhaitons aussi que la gestion de ce dossier permette d'écrire **un acte significatif de l'existence vivante de la démocratie participative**, qui est à l'origine de la concertation presqu'île. En ce sens,*

- *la poursuite d'échanges sur le fond des questions, sur les contenus de ce dossier, sur leur inscription ou non dans une évolution du quartier, avec des engagements, un calendrier,*
- *la participation active au projet, à son suivi, à son évaluation post réalisation permettraient certainement de donner corps à la **participation citoyenne.** »*

6. Rôle d'un membre du CDQ sur la communication du Conseil de Quartier

Depuis longtemps le fonctionnement du Conseil de Quartier, et particulièrement son bureau, est gêné par le flux de communications important qu'il faut assumer. Le poids du travail dans le bureau ne permet pas un suivi aussi régulier que nécessaire des informations lui parvenant, ou de celles qui devraient lui parvenir, ou encore de celles qu'il demande et qui ne lui parviennent pas.

La répétition de ces insuffisances citées dans les séances de Conseil de Quartier a attiré l'attention de Quentin FERNANDES, membre du Conseil de Quartier.

Celui-ci a accepté de combler cette lacune.

C'est donc avec plaisir que le bureau accepte cette collaboration.

Quentin FERNANDES sera donc le **chargé de communication** du bureau et du Conseil de Quartier.

La grande proximité de collaboration avec le bureau fait que le titre de **membre associé au bureau** lui sera conférée.

Ce poste n'est pas prévu dans les statuts du Conseil de Quartier mais nous considérons que la démocratie participative doit évoluer.

Sans que ce soit limitatif, voici les points importants à gérer en tant que chargé de communication :

- **Les requêtes**

A ce titre, nous demandons à la Mairie d'accueillir les requêtes de Quentin FERNANDES comme émanant du bureau, ce qui sera mentionné dans la demande. Il en est de même pour toutes les autres instances que le bureau peut être amené à questionner.

- **La tenue du calendrier**

Le nombre de réunions étant très important, il est nécessaire qu'un calendrier soit tenu à jour régulièrement, avec des rappels automatiques, certains vers le bureau, d'autres vers le Conseil de Quartier.

Nous demandons à la Mairie de mettre Quentin dans la même boucle d'information que le bureau.

- **La tenue d'un site d'informations pour notre Conseil de Quartier**

Ce site, pas nécessairement interactif pour ne pas être chronophage, aura pour but de créer une fenêtre de visibilité attractive, notamment pour les jeunes, afin de faire connaître notre Conseil de Quartier.

On y trouvera

- le calendrier du bureau qui pourra être suivi par chaque chacun,
- les documents produits par le Conseil de Quartier (par exemple pour ce compte rendu les documents des paragraphes 2, 5 et 7), les compte rendus de séance du Conseil de Quartier (qui continueront à être présents sur le site de la Mairie).
- Les événements de la vie du quartier
- Et tout ce à quoi nous n'avons pas pensé....

- **La gestion du fichier** des membres du Conseil de Quartier (plusieurs ne reçoivent plus les convocations).

Le bureau laisse toute latitude à Quentin pour trouver les solutions pour améliorer la communication, dans le bureau et le Conseil de Quartier comme à l'extérieur du bureau et du Conseil de Quartier.

Il s'agit d'une évolution majeure et nous l'en remercions par avance.

7. Questions diverses, dont le dossier sur "la vitrine des pentes" (dossier en annexe 2), et rappel mobilisation de la commission "propreté" le 18 novembre 9h30-12h00 pour une déambulation

Compte rendu de la table ronde organisée par la vitrine des pentes le vendredi 20 mai 2022

Seul notre Conseil de Quartier avait répondu favorablement à l'invitation faite à cette table ronde. De cette réunion très intéressante, par ses objectifs et par son contenu, nous avons choisi de faire un compte rendu, tant ce qui s'est passé ce jour là nous semble important pour définir comment et pourquoi, en vivant sur un

même territoire, nous avons l'obligation morale de tout faire pour instaurer le dialogue nécessaire sans lequel les difficultés deviennent des conflits.

Lors de cette table ronde, **Eric DELOURME**, à l'aide d'un diaporama, nous a présenté une approche historique et patrimoniale de notre ville dans l'optique de « La ville en vie demain ».

D'entrée, il a défini deux axiomes : « **On ne fait pas une ville sans son passé et on ne fait pas une ville sans ses habitants** ». De quoi réfléchir...

Voir son développement ci-joint dans le CR de la table ronde.

Marine SEMICHON a développé ensuite « Comment concevoir une ville plus inclusive et accessible ».

« **40 % de la population est porteuse d'un handicap** ».

Voir son développement ci-joint dans le CR de la table ronde.

Sabrina RIESE a livré ensuite un témoignage poignant sur son activité de restauratrice dans le quartier.

« **Elle fait tous les efforts nécessaires pour respecter l'environnement de son établissement et déplore être mise dans le même panier que d'autres, par une généralisation de leur irrespect.** »

Voir son développement ci-joint dans le CR de la table ronde.

Pierre BRENTERS, pour le Conseil de Quartier a présenté le point de vue des habitants et l'action du Conseil de Quartier. Ce dernier a interrogé les élus sur les difficultés de vie des habitants en lien avec l'activité des cafés/restaurants par une saisine du Conseil d'Arrondissement, tout en prônant le dialogue sur ces questions et la nécessaire implication responsable des élus.

« **Dans le Conseil de Quartier, nous voulons espérer car il y a plus à s'entendre qu'à se combattre. C'est cela co-construire.** »

Voir son développement ci-joint dans le CR de la table ronde.

Alexis CLAISSE a donné au final un éclat éblouissant en livrant « Quelques messages du vivant aux pentes de la Croix Rousse. »

« **Habitants des pentes, vous êtes sur une barrière de corail, à la fois chat, loup, abeilles...** »

Voir son développement ci-joint dans le CR de la table ronde.

- **Le Conseil Territorial**

Une prochaine réunion du conseil territorial est prévue le 14 novembre.

Prévu par la loi de décentralisation de 1982 et régi par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (ART L2511-24), le C.I.C.A. : Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (dénommé conseil territorial dans le 1^o arrondissement) permet de faire participer les associations à la vie municipale. Les séances sont publiques, cependant seules les associations inscrites sur une liste tenue par l'arrondissement peuvent participer aux débats.

Le rôle des C.I.C.A.

Le C.I.C.A, participe, au cours d'une séance ayant lieu tous les 3 mois, aux débats du Conseil d'Arrondissement avec voix consultative.

Les représentants des associations membres du C.I.C.A. y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard.

L'organisation des C.I.C.A

Toute association locale ou membre d'une fédération ou d'une confédération nationale qui exerce son activité dans l'arrondissement peut, à sa demande, faire partie du C.I.C.A.

Fonctionnement du C.I.C.A.

Les associations membres du C.I.C.A. sont invitées par le Maire d'arrondissement à participer à la séance pour débattre et poser des questions avec le Conseil d'Arrondissement, quinze jours avant la date prévue, avec indication du thème retenu à l'ordre du jour.

La séance est présidée par le Maire d'arrondissement ; les représentants des associations inscrites au C.I.C.A. participent aux débats et soumettent leurs questions et suggestions aux membres du Conseil d'Arrondissement.

Le Conseil d'Arrondissement délibère ensuite en leur présence des propositions éventuellement formulées par ordre d'arrivée des questions.

Didier LABBE représente le CDQ à cette instance. Il fait remarquer que la participation a fortement diminué (7 personnes lors de la dernière réunion).

Cette instance peut constituer un bon lieu de travail et d'échange entre habitants et associations. Didier LABBE espère que la mairie trouvera une nouvelle méthode de travail qui permettra de donner du sens à cette instance.

- **Jardin des Chartreux**

Un Collectif s'est créé car la situation des riverains, notamment ceux du quai Saint Vincent, est très difficile et même « invivable » : bruits issus du jardin, fêtes gérées par la Mairie, fêtes sauvages nombreuses, jets d'objets divers sur les bâtiments du quai (cailloux, trottinettes...). On nous signale aussi une propreté du jardin très dégradée à l'issue de ces différentes fêtes (à prendre en charge par la commission propreté).

Un dossier contenant plaintes, mails, attestations, photos a été construit et transmis à la Mairie par le Collectif

La détermination de ce Collectif qui a suivi tous les chemins de recours, dont le recours à la police, qui lui a répondu ne disposer que de quatre voitures entre Pierre Bénite et Caluire, l'amène à déposer un recours officiel avec décision implicite le 21 décembre.

Nous avons assuré ce Collectif de notre entier soutien.

La commission sécurité prendra ce problème en considération et cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil de Quartier.

Attention

Prochaine réunion du Conseil de Quartier

le Jeudi 15 décembre de 18 h 30 à 20 h 30

(le 1er et le 8 étant impossibles)